

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

PROCES VERBAL

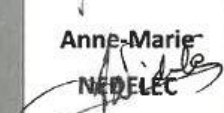
COMITE SYNDICAL DU 13 avril 2023

17h00

Troyes Champagne Métropole
1 place Robert Galley 10000 TROYES

Conseil Syndical Pôle Métropolitain du 13 Avril 2023, 17h00

Au siège 1 place Robert Galley 10 000 TROYES

	Présent	Suppléé (e) par	Donne Pouvoir à : signature	Quorum 13/24 Présent Signature
Communauté d'Agglomération de Chaumont				
Mme Christine GUILLEMY	Excusée		 Stéphane MARTINELLI	
M. Christophe FISCHER	Excusé		 Anne-Marie NEDELEC	
Mme Anne-Marie NEDELEC	Présente			
M. Stéphane MARTINELLI	Présent			
M. Jean-Marie WATREMETZ	Excusé			
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais				
M. Marc BOTIN	Présent			
Mme Pascale LARCHE	Présente			
Mme Laurence ETHUIN-COFFINET	Excusée		 Marc BOTIN	
M. Stéphane PERENNES	Excusé	Michel JOUAN		
M. Gilles SABATTIER	Présent			

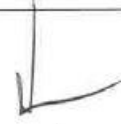
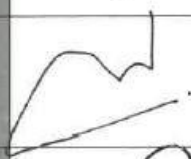
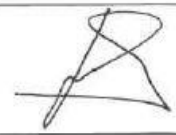
Conseil Syndical Pôle Métropolitain du 13 Avril 2023, 17h00

Au siège 1 place Robert Galley 10 000 TROYES

	Présent	Suppléé (e) par	Donne Pouvoir à : signature	Présent : Signature
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois				
M. Crescent MARAULT	Excusé	Emilie LAFORGE		
M. Francis HEURLEY	Présent			
Mme Chrystelle EDOUARD	Excusée			
Mme Emmanuelle MIRENIN	Excusée	Margaux GRANDRUE		
M. Jean-Luc LIVERNEAUX	Excusé			

Conseil Syndical Pôle Métropolitain du 13 Avril 2023, 17h00

Au siège 1 place Robert Galley 10 000 TROYES

	Présent	Suppléé (e) par :	Donne Pouvoir à : signature	Présent Signature
Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole				
M. François BAROIN	Présent			
M. Marc SEBEYRAN	Excusé	Jacky RAGUIN		
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE	Présente			
M. Francis BECARD	Présent			
M. Bertrand CHEVALIER	Présent			
Mme Valérie BAZIN-MALGRAS	Excusée	Didier LEPRINCE		
M. Olivier DUQUESNOY	Présent			
Mme Claude HOMEHR	Présente			
M. Olivier GIRARDIN	Présent			
Totaux pouvoirs, présences			3	18
Votes possibles				21

COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2023 17H00
1 PLACE ROBERT GALLEY 10000 TROYES.

ORDRE DU JOUR

N° rap.	DESIGNATION
0A	• Désignation d'un secrétaire de séance
0B	• Approbation du procès-verbal de la séance du 6 AVRIL 2023
01	• Point d'information : retour sur le Rallye "La Métropolitaine"
02	• CONTRIBUTIONS DES MEMBRES 2023 (populations 2020)
03	• BUDGET PRIMITIF 2023
04	• Questions diverses

La séance est ouverte à 17h15.

Stéphane MARTINELLI

En ouvrant la séance, je voudrais d'abord m'excuser auprès de chacun d'entre vous, pour l'obligation qui a été la mienne, d'annuler mon déplacement à Auxerre le 1^{er} avril dernier. Vous le savez probablement, j'ai été positif à la COVID de quelques jours avant, de façon relativement sévère et du coup, ce n'était plus possible. Et comme le quorum était déjà fragile, il n'a pas pu tenir. Je vous remercie, je remercie d'ailleurs, je sais qu'il n'est pas là ce soir, **Crescent MARAULT** de bien avoir voulu constater la carence de quorum.

17h17 : Arrivée de **François BAROIN**.

Stéphane MARTINELLI

Bonjour, je reprends. J'étais juste en train de démarrer et de dire que je m'excusais auprès de mes collègues d'avoir été obligé d'annuler la réunion à Auxerre pour cause COVID. Voilà, j'étais positif quelques jours avant, mais surtout un COVID un peu sévère, le deuxième d'ailleurs. Voilà, j'ai remercié **Crescent MARAULT** d'avoir dressé le constat de carence de quorum, ce qui a permis ensuite de reprogrammer très rapidement la réunion du ROB et je remercie également **Olivier DUQUESNOY** d'avoir bien voulu la mener, et bien la mener, ce qui nous a permis de répondre à nos obligations sur ce sujet. Je sais qu'il n'était pas seul, je sais que **Pascale LARCHE**, **Jacky RAGUIN** et **Francis HEURLEY** étaient avec lui, je les en remercie également. Et donc ce soir, on a notre séance budgétaire pour le coup, que je déclare ouverte. Il nous faut dans un premier temps désigner un secrétaire de séance. Oui, Il faut faire l'appel avant, je vais donner la parole à **Michel** qui va faire l'appel.

Michel RUDENT

18 membres présents, le quorum étant à 13/24, nous avons le quorum Monsieur le Président, 3 pouvoirs ont été donnés.

Stéphane MARTINELLI

Merci **Michel**. J'en profite suite à l'appel pour dire que nous ne pouvions pas être ce jour plus nombreux de Chaumont, parce qu'il se trouve qu'on a deux de nos titulaires et de nos suppléants qui sont en train de négocier le renouvellement de la délégation de service public du transport. Ce sont, vous le savez, des dossiers qui sont extrêmement lourds financièrement. Cela représentait pour nous 18 millions sur cinq ans et la négociation n'était pas finie. J'ai souhaité qu'il puisse rester sur place pour continuer à la mener, vous le comprendrez aisément.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE CS/13/04/23-0A

Voilà, donc j'en reviens à l'ordre du jour et il nous faut bien désigner un secrétaire de séance. On me dit que la plus jeune d'entre nous est madame Margaux **GRANDRUE**. Donc on vous propose comme secrétaire de séance, vous serez assisté de **Michel RUDENT**. Y-a-t-il d'autres candidats ? Non, je n'en vois pas.

Je vous propose de nous prononcer y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Stéphane MARTINELLI

Rapport suivant Il s'agit de l'approbation du procès-verbal du conseil syndical du 6 avril dernier.

Approbation PV de la séance du 6 avril 2023 CS/13/04/23-0B

Vous en avez été destinataires. Je ne sais pas s'il appelle des remarques particulières, des demandes de prise de parole ? Non, je n'en vois pas.

Bien, écoutez, je vous propose de passer à l'adoption. Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

Donc, le rapport est adopté.

Pourrait-on faire passer le Procès-Verbal pour signature si c'est possible ?

J'invite Madame la Secrétaire à faire de même, voilà qui est fait.

Point d'information CS/13/04/23-01
Retour sur le Rallye "La Métropolitaine"
Dimanche 11 septembre 2022

Stéphane MARTINELLI

Le rapport suivant est un point d'information sur la métropolitaine. Un retour d'expérience. Je rappelle que la métropolitaine vous tenait à cœur, et notamment à notre collègue qui nous a quittés trop tôt, **Marie-louise FORT**. Avant de revenir sur le sujet, Je vais d'abord laisser la place à ceux qui étaient à la manœuvre, au départ dans les trois agglomérations participantes, à savoir **Philippe BLANCHOZ**, directeur de la communication du Grand Sénonais, **Bruno WEINGAERTNER**, Directeur des sports de l'Agglomération de Chaumont et **Thierry CRETEUR**, Directeur de la culture de la communauté d'agglomération de L'Auxerrois qui ne peut pas être parmi nous aujourd'hui. Je laisse la parole à Monsieur **BLANCHOZ** et Monsieur **WEINGAERTNER**, pour nous présenter à deux voix, en images et en chiffres, cette métropolitaine.

(Présentation reprise en annexe).

.../...

Stéphane MARTINELLI

Très bien merci, merci pour ce retour d'expérience. Juste quelques mots pour Chaumont, je laisserai ensuite les autres territoires s'exprimer s'ils le souhaitent. Je souhaite dire que le départ de PALESTRA, de notre nouvelle salle, était extrêmement sympathique, qu'on a eu la chance je crois, la veille de faire gagner la voiture par les Kiwanis, lors de la corrida du Journal de la Haute-Marne, c'est à dire la course de centre-ville de Chaumont organisée par le quotidien local et du coup beaucoup de monde, c'était extrêmement sympathique. Et puis, pour joindre l'utile à l'agréable, le Kiwanis a deux clubs à Chaumont. Les deux étaient fédérés sur cette opération. Ils étaient particulièrement ravis parce qu'avec cette voiture qui leur a été offerte, ils ont levé, je crois, 18 000 € de fonds pour l'enfance en difficulté. Ils nous en ont remercié

très chaleureusement. J'imagine que c'est la même chose sur les autres territoires. Je crois que c'est une expérience qu'il faut réinscrire aujourd'hui et peut être même développer. Je ne sais pas si le territoire de Sens, Auxerre ou Troyes souhaite s'exprimer sur le sujet ?

Jacky RAGUIN

Un petit compte-rendu de mon expérience, à moi, je suis parti la veille. Il n'y avait pas de départ de Troyes, donc je voulais partir de quelque part avec ma vieille voiture. Donc je suis monté la veille. Je suis parti à Chaumont pour rejoindre l'équipe de Chaumont. J'ai eu un petit peu de mal à trouver une chambre. Finalement, j'ai atterri dans un bel endroit en Barrois, au milieu des cerfs, des faons, des biches, des sangliers. C'était vraiment très sympa. Donc le lendemain matin, je suis arrivé à Chaumont, j'ai été très bien reçu. Petit café, croissants, tout ça. On est parti en convoi. Je me suis mis juste derrière la 2CV qui avait été gagné la veille et puis qui revenait sur Troyes. Les 2CV aiment bien les descentes, pour les montées, elles n'ont pas de turbocompresseur, c'est un peu plus dur. Donc on a perdu tout le monde, on s'est fait doubler par toutes les voitures qui roulent un petit peu plus vite, après on les a pris en raccourci, on les a rattrapé, mais c'était vraiment très sympa.

Ça m'a permis de connaître des personnes de la Haute-Marne et puis de partager. Il y avait des belles voitures sur le défilé de la Haute-Marne. C'était une bonne expérience. Je suis prêt à le refaire en MGB.

Stéphane MARTINELLI

Marc tu veux dire un mot ?

Marc BOTIN

Oui sur Sens, je suis moi-même également passionné donc je l'ai fait avec ma propre voiture. C'est une voiture du peuple, c'est une Peugeot 203. On est parti de Sens bien évidemment avec un petit arrêt que vous avez vu chez un producteur local en circuit court, on s'est arrêté pour un petit casse-croute, vers les 10h00, à côté de "Les Sièges", à la ferme du Chaudron que je vous recommande d'ailleurs, qui fait partie du Kiwanis.

Ça c'est vraiment une expérience. Alors on fait plusieurs Rallyes, celui-là, c'était l'occasion aussi de dire "chouette on en fait un". On rassemble tous les territoires du pôle métropolitain, en un lieu magique rural puisqu'effectivement ce château était en cours de rénovation, ou qui est peut être rénové aujourd'hui, Il est dans un petit village rural et on s'aperçoit qu'on arrive à ramener beaucoup de monde quand on s'en donne les moyens. Et ça c'était assez magique de pouvoir aller aux 48 heures Troyes où là on a vu des merveilles.

C'est vrai, j'en ai vu d'autre puisque j'étais au salon Rétromobile à Paris il y a quelques mois, où là encore aussi, il y a des merveilles. Donc il y a quand même des vrais passionnés et c'est un trésor qu'on a. Et c'est vrai que c'est des petites pépites historiques et culturelles qu'on doit garder. Je pense qu'il faut le refaire parce que, d'une, on y prend du plaisir en tant que passionnés mais ce n'est pas pour cela qu'il faut le refaire, c'est comme tu l'as précisé **Stéphane**, ça fait quand même beaucoup d'argent pour les Kiwanis, aux clubs partenaires qui nous ont aidés dans cette manifestation et qui supportent toujours, toujours, toujours des projets et des et des actions qui sont bien, parce que la cité, l'enfance en difficulté, c'est très bien. Demain ou après-demain ce sera une autre association qu'ils vont aider au niveau financier parce que ces clubs, ce sont des clubs services. Donc si on peut amener nous, au niveau du pôle métropolitain, de dire, on a quatre territoires qui se rejoignent pour une belle manifestation, ça peut être aussi un but.

Mais c'est aussi des échanges entre nous. Je ne sais pas si j'aurais connu le président de Chaumont, s'il n'y avait pas eu la Métropolitaine, sans doute, mais peut-être pas, peut-être pas non plus le président de Troyes Champagne Métropole. C'est donc aussi des échanges culturels et des échanges de personnes. Effectivement avec Auxerre, on est beaucoup plus proche, on se côtoie un peu plus. Mais dès qu'on est un petit peu plus loin quoique Sens, Troyes, Auxerre c'est pareil... Et je vais dans les deux villes de toute façon, pour des raisons professionnelles aussi. Donc quelque part, je me dis que c'est une bonne expérience. Alors est ce que les 48h de Troyes ans nous autoriseront, nous métropolitaine, puisque je trouve que le titre est super bien choisi super bien trouvé. On peut remercier les services de **Philippe BLANCHOZ** parce qu'il l'a dit avec beaucoup d'humilité quand même. Mais effectivement, les deux femmes qui étaient au volant d'une voiture qu'il a montré, c'est deux qui travaillent dans le pôle de communication de Philippe. Ils ont imaginé ça. C'était une vraie passion cette affiche, elle est chouette. Et la métropolitaine dans le pôle métropolitain, c'est bien trouvé. C'est pour ça qu'il avait été accepté par tous. On pourrait peut-être imaginer de le faire tous les ans, un Rallye, se rassembler à un endroit qui peut bouger une fois à Sens, une fois à Troyes, une fois à Auxerre, une fois à Chaumont, mais tous les deux

ans c'est à Troyes. Donc moi, ce que je vous propose dans la réflexion, c'est de se dire là encore une fois, il est à Troyes par ordre d'arrivée pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté avec qui que ce soit dans le pôle métropolitain. Cette année c'est peut-être à Sens, pour l'année prochaine on revient à Troyes puisqu'il y a les 48heures, l'année d'après il va à Chaumont, puis il revient à Troyes... puis Auxerre histoire que ça vous laisse le temps d'acheter une voiture... Garder cette date comme référence de la métropolitaine tous les ans. Je pense qu'il faut qu'on arrive à organiser aussi de mettre des professionnels et de faire un salon. Parce que quand il y a les 48heures, pas de problème, mais tous les deux ans et en même temps un salon de pièces détachées. Et puis dans l'idée, c'est peut-être de mettre la voiture d'hier, la voiture d'aujourd'hui et la voiture de demain, c'est pour cela qu'a été présenté aussi le rétrofit, mais peut être aussi de mettre les projets hydrogène qui arrivent et de présenter comme un salon du véhicule ancien. Il y en a eu un à Courtrai la semaine dernière, celui qu'on connaît, il est grandiose mais c'était la semaine dernière, donc c'était au mois d'avril. Là on est au mois de septembre avec aucune concurrence, c'est parfait et ça draine beaucoup de monde, donc ça intéresse du monde. Donc au début, sur l'idée, c'était effectivement de trouver des territoires, ils se donnent rendez-vous un instant et puis le rendez-vous passé, on passe midi sur place, comme on l'a fait à Troyes.

Et puis le matin, pour les badauds c'est un peu plus un salon, pourquoi pas. Et un an sur deux on revient à Troyes sur les 48 h, véhicules d'exception, c'est quand même pas mal.

Stéphane MARTINELLI

Si cela convient à tout le monde, cela me convient parfaitement. Auxerre voulait peut-être dire un mot ?

Francis HEURLEY

Un petit mot, Je suis pas du tout conducteur d'automobile, je n'en possède pas, mais au final, j'ai été quand même conquis par l'esprit qu'il y avait au sein de la proposition que Michel avait faite aussi. Auxerre s'est inscrite dans l'animation et le départ du Rallye est tombé un jour où la ville d'Auxerre réunissait ses associations, environ 150 associations le jour même, c'est quand même assez remarquable, au sein de l'abbaye de Saint Germain qu'on essaie de promouvoir et de remettre en état. Ce jour-là, on avait le club MG, la toute petite partie qui est en Bourgogne, dirigée par Gilles COTY qui a pu nous amener 40 voitures MG d'exception. Au départ, les 48 h, c'était

compliqué comme vous le savez tous, car les MG c'est autant des véhicules dits de collection, qui ont 40 – 50 ans, que des véhicules qui peuvent être beaucoup plus récents, donc en fait, on a pu mélanger avec nos associations l'événement des 48h au Rallye automobile. Le soir même, on a fait le tirage au sort comme vous tous, il fallait le faire sur place dans les différentes agglomérations. On n'a pas fait autant d'argent que vous, c'était peut-être un petit peu moins performant. Mais au final les Kiwanis étaient assez heureux, ça a ramené quelques milliers d'euros. Et puis le lendemain, moi, je me suis dit "allons-y !"...Et on est arrivés, quand même, au château...Quand on a vu la file d'attente pour y arriver...je n'arrivais pas à mettre en perspective ce qu'il était possible de faire avec les voitures anciennes, moi je côtoie plus les sportifs, je ne parle pas de football, de vélo, etc.. c'est une autre culture...bien...déjà pour rentrer dans le Château il fallait faire la queue... ..alors, je me suis dit là, ça va être compliqué. Et en fait on a côtoyé pendant une journée des passionnés d'autos, mais de toutes sortes, des pilotes, etc...pour finir avec des échanges entre élus...

Ce qui nous rassemble aujourd'hui, ce n'est pas forcément les Rallyes d'Auto, c'est qu'on puisse mélanger nos cultures. On a est tous, les uns les autres, en train d'essayer de développer nos territoires, l'attractivité, la mobilité, etc. Et ce qu'on fait en fait quand on se voit, on parle de tout ça, c'est ça qui est intéressant, parce que là on développe, je pense, l'esprit de la convivialité en fait, Il n'y a pas de concurrence, c'est très sain comme démarche, parce que chacun a envie d'amener, de mettre sa petite pierre à l'édifice. Le seul objectif, c'est le développement de nos territoires. On parlait Europe la semaine dernière avec le fameux U qui concentre Sens, Auxerre, Troyes, Chaumont, et l'idée c'est d'avoir une identité, une identité, c'est de la remplir, peut-être d'accueillir des nouveau membres, peut-être on verra, et tout ça, en fait, ça pourrait passer par du sportif, du culturel, de l'associatif....Quoi qu'il arrive, de toute façon, c'est de l'histoire, une histoire d'hommes et de femmes. Et en fait, quand on se rencontre, je pense que c'est un bon moment d'échange.... Donc à refaire, Merci.

Stéphane MARTINELLI

Très bien, Didier, tu voulais dire un mot ?

Didier LEPRINCE

C'est un très bel évènement populaire, il y avait beaucoup de Troyens et d'Aubois qui y ont participé à tel point que la plupart des routes autour du lieu...à 15h00 tout était

bouché... J'ai appelé le chef du groupement, c'était assez impressionnant. Les gens étaient attirés par les voitures anciennes, mais aussi par l'événement qui avait lieu.

Moi j'ai participé, je ne suis pas non plus conducteur de voiture ancienne...je vais peut-être racheter la vieille R5 de mon gendre qui est à vendre... Mais en tout cas, j'ai eu l'occasion de partager le déjeuner avec les élus des territoires, à cette occasion merci à Jacky d'avoir réussi à organiser un deuxième service, ça a été un peu chaud, mais en tout cas on a passé un très bon moment. Et au-delà du sujet des voitures anciennes, cela a été aussi un très bel événement et aussi très populaire. Très bien.

Stéphane MARTINELLI

Tu voulais dire un mot François ?

François BAROIN

Je trouve que c'est un élément d'identité qui est structurant. C'est formidable d'en avoir un. Je trouve que les idées de Marc sont bien, donc si on peut faire c'est bien. Ensuite, cela pourra se décliner autour des mobilités, parce qu'effectivement le développement de l'électrique, le cadre général des mobilités c'est un cadre assez fort de partenariat entre nous à l'intérieur du pôle et puis dans le cadre du développement du territoire, ça peut aussi donner du sens, en plus une passion, c'est populaire.

Stéphane MARTINELLI

On souscrit tous à l'idée de Marc. Moi je propose que les gens qui sont les passionnés soient à la manœuvre de cette opération. S'ils en sont d'accord ils ont l'air d'en maîtriser tous les aspects, ce qui n'est pas mon cas.

Stéphane MARTINELLI

Merci pour cette présentation, avant de passer au rapport suivant, je voudrais dire également un petit retour d'expérience sur le déplacement commun des Présidents d'Intercommunalités au Salon international de l'agriculture à Paris qui était remarquable. Alors **Marc**, n'a pas pu nous accompagner **Crescent** était avec nous

François, moi-même, mais c'était vraiment..., moi j'ai trouvé que le faire ensemble, c'est vraiment très intéressant. Le programme tel qu'il avait été conçu en rencontrant toutes les interprofessions nationales, ça me permet quand même d'avoir la perception de l'agriculture, de l'agriculture française, voilà et puis ça nous a permis aussi, en fin de parcours, de voir nos producteurs Haut-Marnais, Aubeois et Icaunais. Je trouve que c'était là aussi une belle expérience qu'on pourra probablement, enfin c'est ce que je vous proposerai dans les mois qui viennent, de valoriser au travers de nos plans alimentaires territoriaux, tous ont entamé la démarche, mais on vient seulement de le faire sur le territoire centre Haute-Marne et je pense que, même si chacun a son propre plan, il peut être intéressant en termes de filière de regarder ce qui se passe chez nos voisins, avec peut-être des productions qu'on n'a pas sur notre territoire. On n'a pas tout à fait les mêmes conditions climatiques qui ne sont pas extrêmement différentes, mais différentes quand même. Voilà, je trouve que c'était une belle idée, une belle journée et qu'il faut un peu capitaliser sur ce déplacement, sur nos Plans Alimentaires Territoriaux. Voilà, je vous propose de continuer l'ordre du jour, puisque vous prenez acte simplement de retour d'expérience.

Contribution des membres pour l'année 2023 CS/13/04/2023-02

Le rapport numéro deux est celui de la contribution des membres pour 2023, et je donne la parole à **Olivier DUQUESNOY**.

Olivier DUQUESNOY

Merci, Monsieur le Président. Donc, selon nos statuts qui nous lient, qui nous obligent nous devons acquitter, comme chaque année, la cotisation qui est fixée, pour rappel, pour 50 % selon une part fixe et 50 % au prorata du poids démographique, ce qui donne en fait pour :

- Troyes Champagne Métropole 38 %
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois 22 %
- la communauté d'agglomération du Grand Sénonais 21 %
- l'Agglomération de Chaumont 19 %.

Donc, au-delà de ce principe, cela fait une contribution de :

- 38 000 € pour la Troyes Champagne Métropole,

- 22 000 € pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois
- 21 000 € pour la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais,
- 19 000 € pour l'agglomération de Chaumont.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président, il convient :

- DE CONFIRMER la répartition des contributions entre Établissements Publics de Coopération Intercommunale membres du pôle, au regard des évolutions de populations parues au 30 décembre 2022 sur la base des chiffres INSEE 2020,
- D'ADOPTER le versement d'une cotisation pour l'année 2023 d'un montant de 38 000 euros pour Troyes Champagne Métropole, 22 000 euros pour la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, 21 000 euros pour le Grand Sénonais et 19 000 euros pour l'Agglomération de Chaumont,
- D'INSCRIRE la recette correspondante au budget primitif 2023,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer cette recette.

Stéphane MARTINELLI

Merci Olivier.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Voilà qui était connu de chacun et les règles fixées et acceptées par tous.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de nous prononcer :

Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. Je vous en remercie.

Stéphane MARTINELLI

Le rapport suivant, c'est le rapport du budget primitif 2023.

BUDGET PRIMITIF 2023 CS/13/04/23- 03

C'est à nouveau Monsieur **Olivier DUQUESNOY**, qui nous le présente.

Olivier DUQUESNOY

Pour ce qui est de l'architecture de la section de fonctionnement, celle-ci est assez simple :

Sont reconduites en 2023, les sommes affectées en 2022 qui n'ont pas encore trouvées d'emploi, tout comme celles faisant l'objet d'une périodicité annuelle, sauf pour ce qui concerne les charges de personnels qui ont été ramenées à 74 000 €, ce qui est bien plus conforme à la réalité des actions à porter. A noter pourtant, une diminution importante, pour les mêmes services, de notre abonnement à la SPLXDEMAT passant de 1 188 € à 150 €. Ce qui plus juste, suivant le nombre d'actes déposés.

Le Budget peut se trouver résumé en trois grands axes.

Faire avec tous : c'est à dire donner vie à la conférence métropolitaine qui a été acté en 2021 et que l'on a rappelé lors du débat d'Orientations Budgétaires, et la tenir en tandem avec les réunions du Conseil. Ceci impacte le compte 6257 "frais de réception" qui est porté à 20 000 €.

Prendre de la hauteur et jouer le rôle de ThinkTank, excusez mon accent, sur des sujets d'envergure permettant, le cas échéant, de faire converger nos politiques publiques. Cette fois c'est le compte 6185 "Frais de colloques et séminaires" qui est porté à 22 000 €uros

Enfin "**Faire savoir**" pour donner plus de visibilité au pôle. Ceci se trouve traduit dans les comptes 611 et 6188 :

- 611 qui est porté à 65 450 € avec une enveloppe de 5 000 € pour le site internet,
- 6188 à 20 031,11 € en prévision notamment de "La Métropolitaine" (15 000 €),

Voici donc pour les dépenses de fonctionnement, le montant total des dépenses ressort donc à 74 000 € + 132 081,11 € : 206 081,11 €.

En recettes de fonctionnement. C'est le point d'avant que nous avons discuté pour les 100 000 €, et puis l'affectation des résultats que nous avons votés lors de la dernière séance. Le solde était positif de 106 081,11 €, excédent de fonctionnement reporté, ce qui fait un budget à l'équilibre à 206 081,11 €.

Coté investissement, le pôle n'ayant pas de projet d'investissement il n'y a pas de dépenses prévues en 2023, pas plus que d'emprunt. Voilà, Monsieur le Président.

Stéphane MARTINELLI

Merci Olivier, Est ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Des demandes de prise de parole dans cette présentation du budget ?

Il n'y en a pas.

Je vous propose de nous prononcer.

y-a-t-il des oppositions ? des abstentions ? C'est adopté, je vous en remercie.

Stéphane MARTINELLI

Nous avons la page de signatures sur la feuille du Budget à parapher. Merci de le faire avant de nous quitter, Monsieur Rapinat va passer avec celle-ci.

Stéphane MARTINELLI

Pour terminer cette séance, il faudra nous mettre au travail pour voir quel type de conférences ou séminaires on peut mettre en place d'ici la fin de l'année sur des sujets qui seraient communs aux uns et aux autres. Puis je veux remercier enfin, pour terminer, chacun d'entre vous de votre présence, mais également Michel Rudent et ceux qui l'ont accompagné dans la préparation de cette réunion et de celles qui ont précédé.

Tout en clôturant cette séance, je vous rappelle qu'on a un apéritif et un buffet qui nous attendent juste derrière nous. Je vous propose de nous y rendre une fois que tout le monde aura signé le document budgétaire.

Merci à tous.

La séance est close à **18h05**.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 13 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d'affichage : **6 Avril 2023**

La séance, présidée par Monsieur **Stéphane Martinelli**, est ouverte à 17h15.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : François BAROIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Francis BECARD, Bertrand CHEVALIER, Olivier DUQUESNOY, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN.
- Suppléants : Jacky RAGUIN, Didier LEPRINCE

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Pascale LARCHÉ, Gilles SABATTIER.
- Suppléants : Michel JOUAN

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Francis HEURLEY,
- Suppléant : Emilie LAFORGE, Margaux GRANDRUE

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Anne-Marie NEDELEC, Laurence ETHUIN-COFFINET à Marc BOTIN.

DELIBERATION N°0A	Désignation du secrétaire de séance				
RAPPORTEUR	Stéphane MARTINELLI				
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	21	21			

Le comité syndical a choisi comme secrétaire de séance, Madame Margaux GRANDRUE, à l'unanimité des suffrages exprimés.

CS/13/04/23-0A

Rapporteur : **Stéphane MARTINELLI**

COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2023 17H00
1 place Robert Galley 10000 TROYES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Exposé :

L'article L. 5731-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le pôle métropolitain est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L. 5711-1, lequel dispose que Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la 5ième partie.

L'article L. 5211-1 rend applicable au fonctionnement de l'organe délibérant du Pôle métropolitain les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie du CGCT relatives au fonctionnement du conseil municipal.

Par suite, l'article L.2121-15 précise : *"Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE DESIGNER le Secrétaire de séance,**

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 13 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d'affichage : **6 Avril 2023**

La séance, présidée par Monsieur **Stéphane Martinelli**, est ouverte à 17h15.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : François BAROIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Francis BECARD, Bertrand CHEVALIER, Olivier DUQUESNOY, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN.
- Suppléants : Jacky RAGUIN, Didier LEPRINCE

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Pascale LARCHÉ, Gilles SABATTIER.
- Suppléants : Michel JOUAN

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Francis HEURLEY,
- Suppléant : Emilie LAFORGE, Margaux GRANDRUE

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Anne-Marie NEDELEC, Laurence ETHUIN-COFFINET à Marc BOTIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance Madame **Margaux GRANDRUE**

DELIBERATION N°0B	Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 6 avril 2023
RAPPORTEUR	Stéphane MARTINELLI

Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	21	21			

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

PÔLE MÉTROPOLITAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 13 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d'affichage : 6 Avril 2023

La séance, présidée par Monsieur Stéphane Martinelli, est ouverte à 17h15.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- Titulaires : François BAROIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Francis BECARD, Bertrand CHEVALIER, Olivier DUQUESNOY, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN.
- Suppléants : Jacky RAGUIN, Didier LEPRINCE

Grand SENONAI (5 sièges) :

- Titulaires : Marc BOTIN, Pascale LARCHÉ, Gilles SABATTIER.
- Suppléants : Michel JOUAN

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- Titulaires : Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- Titulaires : Francis HEURLEY,
- Suppléant : Emilie LAFORGE, Margaux GRANDRUE

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Anne-Marie NEDELEC, Laurence ETHUIN-COFFINET à Marc BOTIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance Madame Margaux GRANDRUE

DELIBERATION N°01	Point d'Information : Retour sur le Rallye "La Métropolitaine"				
RAPPORTEUR	Monsieur Stéphane MARTINELLI				
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	21	21	0	0	0

Le Comité Syndical donne acte au Président de la présentation des différents comptes rendus et interventions par les différents rapporteurs à l'unanimité des suffrages exprimés.

COMITE SYNDICAL DU 13 avril 2023 17h00

Troyes Champagne Métropole, 1 place Robert Galley 10 000 TROYES

Point d'information
Retour sur le Rallye "La Métropolitaine"
Dimanche 11 septembre 2022

Groupe de travail : "Solidarité, animation du territoire - coopération, expérimentation interrégionale - Enseignement supérieur et Santé",

Président **Marc SEBEYRAN**.

Rapporteurs/Participants :

Marc BOTIN, Vice-Président du groupe de travail,
Président du Grand Sénonais, Maire de Dixmont,

Francis HEURLEY, Vice-Président du groupe de travail,
Vice-Président de l'agglomération de l'Auxerrois, Maire de Quenne,

Stéphan EMERAUX, Vice-Président du groupe de travail,
Vice-Président de l'agglomération de Chaumont, Maire de Marnay-sur-Marne

Crescent MARAULT,
Président de l'agglomération de l'Auxerrois, Maire d'Auxerre,

Jacky RAGUIN,
1^{er} Vice-Président de Troyes Champagne Métropole, Maire de Creney,

Didier LEPRINCE,
Vice-Président de Troyes Champagne Métropole, Maire de Fontvannes,

Olivier DUQUESNOY,
Vice-Président de Troyes Champagne Métropole, Maire de St Pouange,

Gilles SABATTIER,
Vice-Président du Grand Sénonais, Maire de Maillot,

Chrystelle Edouard,
Conseillère Déléguée de l'agglomération de l'Auxerrois, Maire-Adjoint de Saint-Georges sur-Baulche,

Emmanuelle MIRE DIN,
Conseillère communautaire, Maire-Adjoint d'Auxerre,

Philippe BLANCHOZ, Directeur communication du Grand Sénonais,

Bruno WEINGAERTNER, Directeur service des sports de l'Agglomération de Chaumont,

Thierry CRETEUR, Directeur Culture, Sport, Vie associative de l'Auxerrois,

Décision :

Ce rapport n'appelant pas de remarque particulière, ni de vote, le Comité Syndical est invité à :

- **PRENDRE ACTE du retour fait par les différents intervenants.**

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 13 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d’affichage : **6 Avril 2023**

La séance, présidée par Monsieur **Stéphane Martinelli**, est ouverte à 17h15.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : François BAROIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Francis BECARD, Bertrand CHEVALIER, Olivier DUQUESNOY, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN.
- Suppléants : Jacky RAGUIN, Didier LEPRINCE

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Pascale LARCHÉ, Gilles SABATTIER.
- Suppléants : Michel JOUAN

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Francis HEURLEY,
- Suppléant : Emilie LAFORGE, Margaux GRANDRUE

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Anne-Marie NEDELEC, Laurence ETHUIN-COFFINET à Marc BOTIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance Madame **Margaux GRANDRUE**

DELIBERATION N°02		Contribution des Membres pour l'année 2023 (populations INSEE 2020)			
RAPPORTEUR		Monsieur Olivier DUQUESNOY			
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	21	21	0	0	0

Le rapport est adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

CS/13/04/2023-02

Rapporteur : Olivier DUQUESNOY

COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2023 17h00

Troyes Champagne Métropole, 1 place Robert Galley 10 000 TROYES

CONTRIBUTION DES MEMBRES POUR L'ANNEE 2023

Exposé :

Les dispositions financières applicables aux syndicats de communes (articles L. 5212-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales –C.G.C.T.), et par renvoi de l'article L. 5711-1 du C.G.C.T. aux syndicats mixtes fermés, sont applicables aux pôles métropolitains.

Ainsi, les recettes du budget du pôle comprennent :

- « • La contribution des membres associés,
- le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat,
- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,
- les subventions de l'Etat, de la région, du département et des communes
- les produits des dons et legs,
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés,
- le produit des emprunts. »

En ce qui concerne la contribution des membres associés, celle-ci est obligatoire pendant la durée du pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du pôle l'ont déterminée (article L. 5212-20 du CGCT).

Les recettes pour l'année 2023 correspondent exclusivement aux contributions des quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) membres (article 12 des statuts), selon les proportions adoptées et reprises par l'article 13 des statuts, reproduites ci-après :

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

"Article 13 : Contributions des membres au budget du pôle

La contribution budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale membres est fixée annuellement par le Conseil métropolitain pour 50 % selon une part fixe et pour 50 % au prorata de leur poids démographique. En l'état actuel du recensement démographique, la pondération est la suivante :

- communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole : 38 %
- communauté d'agglomération du Grand Sénonais : 21 %
- communauté d'agglomération de Chaumont : 19 %
- communauté d'agglomération de l'Auxerrois : 22 %

Cette répartition sera ajustée en fonction des évolutions démographiques.»

Les données du recensement des populations légales de l'INSEE 2020, publiée le 30 décembre 2022 ([décret n° 2022-1702](#)), confirment toujours cette répartition, la contribution des 4 EPCI membres, à l'arrondi, se décline comme suit :

E.P.C.I. Membre	Population 2020	Contribution au pôle métropolitain en % (50% part fixe et 50 % population)
Troyes Champagne Métropole	174 501	38%
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	67 237	22 %
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	59 349	21%
Agglomération de Chaumont	44 205	19%

Au-delà de ce principe de répartition prévu par les statuts du Pôle métropolitain, le pacte de coopération approuvé par les EPCI fondateurs, et notifié à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, prévoit, en son article 2.3, une "1^{ère} étape de fonctionnement" dont la charge contributive est estimée "à 100 000 € annuels ».

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

Les recettes de fonctionnement du pôle étant constituées par les seules contributions de ses membres, la ventilation de la charge contributive ressort donc à :

	Contribution par EPCI en €
Troyes Champagne Métropole	38 000,00
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois	22 000,00
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	21 000,00
Agglomération de Chaumont	19 000,00
Total des contributions	100 000,00

L'appel des contributions aura lieu en une seule fois et dès acquisition du caractère exécutoire de la délibération d'adoption du budget primitif, ce afin de permettre un fonctionnement immédiatement opérationnel du pôle.

Décisions :

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- **DE CONFIRMER** la répartition des contributions entre Établissements Publics de Coopération Intercommunale membres du pôle, au regard des évolutions de populations parues au 30 décembre 2022 sur la base des chiffres INSEE 2020,
- **D'ADOPTER** le versement d'une cotisation pour l'année 2023 d'un montant de 38 000 euros pour Troyes Champagne Métropole, 22 000 euros pour la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, 21 000 euros pour le Grand Sénonais et 19 000 euros pour l'Agglomération de Chaumont,
- **D'INSCRIRE** la recette correspondante au budget primitif 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer cette recette.

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE SYNDICAL DU 13 avril 2023

1 place Robert Galley 10000 TROYES

Date de convocation et d’affichage : **6 Avril 2023**

La séance, présidée par Monsieur **Stéphane Martinelli**, est ouverte à 17h15.

Étaient présents :

Troyes Champagne Métropole (9 sièges) :

- **Titulaires** : François BAROIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Francis BECARD, Bertrand CHEVALIER, Olivier DUQUESNOY, Claude HOMEHR, Olivier GIRARDIN.
- Suppléants : Jacky RAGUIN, Didier LEPRINCE

Grand SENONAI (5 sièges) :

- **Titulaires** : Marc BOTIN, Pascale LARCHÉ, Gilles SABATTIER.
- Suppléants : Michel JOUAN

Agglomération de Chaumont (5 sièges) :

- **Titulaires** : Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC
- Suppléants :

Agglomération de l'Auxerrois (5 sièges)

- **Titulaires** : Francis HEURLEY,
- Suppléant : Emilie LAFORGE, Margaux GRANDRUE

Pouvoirs (3) (titulaires absents non suppléés) : Christine GUILLEMY à Stéphane MARTINELLI, Christophe FISCHER à Anne-Marie NEDELEC, Laurence ETHUIN-COFFINET à Marc BOTIN.

Le Comité Syndical a choisi comme secrétaire de séance Madame **Margaux GRANDRUE**

DELIBERATION N°03		BUDGET PRIMITIF 2023			
RAPPORTEUR		Monsieur Olivier DUQUESNOY			
Nombre de membres : 24		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
18	21	21	0	0	0

Le rapport est adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

CS/13/04/23- 03

Rapporteur : Olivier DUQUESNOY

COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2023 17h00

Troyes Champagne Métropole, 1 place Robert Galley 10 000 TROYES

BUDGET PRIMITIF 2023

Exposé :

En préambule, il est rappelé que conformément au pacte de coopération, approuvé de manière concordante par les EPCI fondateurs du pôle avant la création de ce dernier et notifié à l'agglomération de l'Auxerrois, la charge contributive annuelle pour les EPCI membres a été arrêtée pour les 1ères années à un plafond de 100 000 €.

L'année 2022 a encore permis de ne pourvoir à aucune mise à disposition supplémentaire, par ailleurs certaines dépenses prévues en 2022 ne devraient intervenir, au plus tôt, qu'en 2023. Enfin, pour ce qui concerne le rallye "La Métropolitaine", sa gestion au plus près a permis de ne pas consommer la totalité de l'enveloppe votée.

Ces trois effets cumulatifs sont venus impacter les dépenses de fonctionnement du Pôle engendrant un résultat positif de **+ 106 081,11 €**.

Ainsi, **tout en respectant le plafond contributif de 100 000 €**, au niveau des recettes de fonctionnement, l'affectation de l'excédent de l'année N-1 permet d'équilibrer un budget à hauteur de **206 081,11 €**

• La section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement

L'année 2022 est la 3ième année du renouvellement électoral, mais compte tenu du contexte COVID-19 ayant entraîné des exercice 2020 "hors norme" puis un exercice 2021 fortement perturbé, 2022 a correspondu à la 1ère année pleine de fonctionnement et 2023 devrait permettre de continuer à déployer les actions prévues.

Pour ce qui concerne les charges de personnels, il est proposé de reconduire l'esprit du Pacte voté par les membres fondateurs du Pôle Métropolitain en matière de

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

ressources humaines, c'est-à-dire la mise à disposition de personnels ou de services, issus des territoires composant le syndicat.

Ainsi, sont mis à disposition :

– Par Troyes Champagne Métropole, et par convention de services, sa Direction du développement territorial qui concerne le Directeur du Développement Territorial (Catégorie A) auquel viendra s'ajouter une assistante Administrative (catégorie C), à raison de 50 %.

L'équipe devant être renforcée à terme, en fonction des besoins en cours d'identification, par la mise à disposition de personnels ou de Services, issus du de l'Agglomération de Chaumont, du Grand Sénonais ou encore de l'Auxerrois.

- Charges de Personnel et frais assimilés – chapitre 012 - **74 000,00 €**
6218 : Autres personnels extérieurs au service

Les autres dépenses de fonctionnement prévisionnelles peuvent être estimées à :

- Charges à caractère général – chapitre 011 – **132 081,11 €**
 - 611 : **65 450 €** contrat de prestation de services (X DEMAT, Chaire A&NMT, etc),
 - 6168 : **1 100 €** Assurances
 - 6185: **22 000 €** Frais de colloques et Séminaires (Conférences et intervenants)
 - 6256 : **3 000 €** frais déplacements
 - 6257 : **20 000 €** réceptions (conférences métropolitaine, Conseils, etc...)
 - 6261 : **500 €** frais d'affranchissement
 - 6188 : **20 031,11 €** autres frais divers (Rallye "La Métropolitaine", etc...)

206 081,11 €

Recettes de fonctionnement

- 74 758 : (plafond contributif 1ères années) **100 000,00 €**

Réparti sur 4 membres

- Troyes Champagne Métropole 38 % : 38 000 €
- Auxerrois 22 % : 22 000 €
- Grand Sénonais 21 % : 21 000 €
- Agglomération de Chaumont 19 % : 19 000 €

- Affectation du résultat **106 081,11 €**

206 081,11 €

BOURGOGNE - SUD CHAMPAGNE - PORTES DE PARIS

PÔLE MÉTROPOLITAIN

PROJET BUDGET PRIMITIF 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

PROJET BUDGET PRIMITIF 2023 - SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011		Charges à caractère général	132 081,11	
	611	Contrats de prestations de service	65 450,00	
	6168	Assurances autres	1 100,00	
	6185	Frais de colloques et séminaires	22 000,00	
	6188	Autres frais divers	20 031,11	
	6256	Missions	3 000,00	
	6257	Réceptions	20 000,00	
	6261	Frais d'affranchissement	500,00	
012		Charges de personnel et frais assimilés	74 000,00	
	6218	Autres personnels extérieurs	74 000,00	
	65	Autres charges de gestion courante	0,00	
	6574	Subventions aux organismes privés	0,00	
74		Dotations, subventions, participations		100 000,00
	74758	Participations autres groupements		100 000,00
		Reports		
002		Résultat de fonctionnement reporté		106 081,11
		TOTAUX	206 081,11	206 081,11

• La section d'investissement :

Le Pôle Métropolitain n'ayant pas déterminé de projet d'investissement à faire émerger, il n'est pas proposé, pour 2023, d'inscrire des dépenses de cette nature.

L'endettement

Le Pôle Métropolitain, n'a pas souscrit d'emprunt : **l'endettement est donc nul.**

Le Pôle métropolitain ne portant pas de projet d'investissement d'envergure, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt à court terme.

Le CONSEIL du Pôle Métropolitain après en avoir délibéré :

- **APPROUVE ET ADOPTE** le présent budget primitif.
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT dont la population est de 3500 habitants et plus - POLE
METROPOLITAIN BSCPP (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008089300015

POSTE COMPTABLE : TROYES MUNICIPALE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : POLE METROPOLITAIN BSCPP (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	22

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	POLE METROPOLITAIN BSCPP POLE METROPOLITAIN BSCPP	BP 2023
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
V O T E		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	206 081,11	100 000,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 106 081,11
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		206 081,11	206 081,11
INVESTISSEMENT			
V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		206 081,11	206 081,11

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	88 707,21	0,00	132 081,11	132 081,11	132 081,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	84 400,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		215 107,21	0,00	206 081,11	206 081,11	206 081,11
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		215 107,21	0,00	206 081,11	206 081,11	206 081,11
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		215 107,21	0,00	206 081,11	206 081,11	206 081,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	206 081,11
---	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	106 081,11
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	206 081,11
---	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						0,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
---	------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	132 081,11		132 081,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	74 000,00		74 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		206 081,11	0,00	206 081,11

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	206 081,11
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	100 000,00		100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		100 000,00	0,00	100 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	106 081,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	206 081,11
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	88 707,21	132 081,11	132 081,11
611	Contrats de prestations de services	61 550,00	65 450,00	65 450,00
6168	Autres primes d'assurance	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	22 000,00	22 000,00
6188	Autres frais divers	20 857,21	20 031,11	20 031,11
6256	Missions	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6257	Réceptions	3 000,00	20 000,00	20 000,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	84 400,00	74 000,00	74 000,00
6218	Autre personnel extérieur	84 400,00	74 000,00	74 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	42 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	42 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		215 107,21	206 081,11	206 081,11
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		215 107,21	206 081,11	206 081,11
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		215 107,21	206 081,11	206 081,11

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	206 081,11

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74758	Participat° Autres groupements	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		100 000,00	100 000,00	100 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		100 000,00	100 000,00	100 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	106 081,11
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	206 081,11
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00	
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00	
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le **PRESIDENT**,
A Troyes, le 13 avril 2023

Délibéré par le **COMITE SYNDICAL**, réuni en session Ordinaire

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 21
VOTES : Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 6 Avril 2023

Les membres du COMITE SYNDICAL,

Grand Sénonais
Marc BOTIN

Grand Sénonais
Laurence ETHUIN COFFINET

Grand Sénonais
Gilles SABATTIER

Agglomération de CHAUMONT
Christine GUILLEMY

Agglomération de CHAUMONT
Anne-Marie NEDELEC

Agglomération de CHAUMONT
Jean-Marie WATREMETZ

Troyes Champagne Métropole
François BAROIN

Troyes Champagne Métropole
Isabelle HELIOT-COURONNE

Troyes Champagne Métropole
Bertrand CHEVALIER

Troyes Champagne Métropole
Olivier DUQUESNOY

Troyes Champagne Métropole
Olivier GIRARDIN

Auxerrois
Crescent MARAULT

Auxerrois
Chrystelle EDOUARD

Auxerrois
Jean-Luc LIVERNEAUX

Grand Sénonais,
Pascale LARCHE

Grand Sénonais
Stéphane PERENNES

Agglomération de CHAUMONT,
Christophe FISCHER

Agglomération de CHAUMONT
Stéphane MARTINELLI

Troyes Champagne Métropole
Marc SEBEYRAN

Troyes Champagne Métropole
Francis BECARD

Troyes Champagne Métropole
Valérie BAZIN-MALGRAS

Troyes Champagne Métropole
Claude HOMEHR

Auxerrois
Francis HEURLEY

Auxerrois
Emmanuelle MIRENIN

Certifié exécutoire par le **PRESIDENT**, **Stéphane MARTINELLI**, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14 Avril 2023 et de la publication le 14 avril 2023

A Troyes, le 14 Avril 2023

La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke with several horizontal strokes intersecting it.

Stéphane MARTINELLI